

**Décision n° 2007-0926
de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes
en date du 25 octobre 2007
portant sur l'ouverture du numéro spécial 110**

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu la décision n° 2005-1084 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2005-1085 de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu l'envoi de l'association « Ensemble contre le SIDA » reçu le 10 octobre 2007 ;

Après en avoir délibéré le 25 octobre 2007 ;

Décide :

Article 1er – Le numéro 110, destiné à recevoir les appels liés à des opérations ayant en particulier pour objet de collecter des fonds pour des causes humanitaires, est ouvert du 18 février 2008 au 27 avril 2008 pour l'opération « Sidaction ».

Article 2 - Le chef du service Opérateurs et régulation des ressources rares de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur.

Fait à Paris, le 25 octobre 2007

Le Président,

Paul Champsaur